

Compte Rendu du conseil municipal du 29 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf novembre à vingt heure trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

Présents : Mmes Arlette DARBAS, Stéphanie COULOMB, Patricia SISTAC et Mrs Thierry BONCOURRE, Mathieu FORMOSA, Claude MAZIERES, Serge DUPRAT, Philippe BONIFAS

Absents : Éric ARAUJO

Secrétaire : Philippe BONIFAS

Mme LOUBIERES Nathalie, secrétaire de Mairie, est présente

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal 4 octobre 2017

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur ce compte rendu du conseil municipal du 4 octobre. Intervention de Claude MAZIERES qui signale que l'absence de Patricia SISTAC n'a pas été notée.

Pour le reste du contenu, le conseil approuve ce compte rendu.

2 – Délibération sur les statuts du Syndicat des Coteaux

Monsieur le maire informe le conseil que cette question est ajournée et sera probablement reportée à un conseil exceptionnel avant le 31 décembre. En effet, sur les 6 communes adhérentes au syndicat, une seule commune (CAUJAC) a délibéré CONTRE ces statuts. Ces statuts doivent être votés à l'unanimité. Par conséquent, le conseil syndical des coteaux a souhaité que les 6 maires rencontrent, accompagnés de la Trésorière, madame la sous préfète afin de trouver une issue. Cette rencontre est planifiée pour le mardi 5 décembre à 14h30 à la sous-préfecture.

Il faut savoir que, dans le cas où les statuts ne seraient pas adoptés, la trésorerie bloquera les comptes au 1er janvier 2018.

3 – Délibération sur la mise en place d'un arrêté d'alignement sur l'ensemble de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONCOURRE afin qu'il apporte des précisions à cet arrêté d'alignement.

Monsieur Boncourre explique que cet arrêté d'alignement permettrait une réglementation des voies communales ; en particulier, elle résoudrait l'entretien des fossés jouxtant sur les voies communales. Il est proposé d'appliquer la réglementation des voies communales à savoir que la commune est propriétaire jusqu'au haut du fossé (emprise minimum de 6m)

Après discussion, le conseil décide de reporter cette question au prochain conseil afin qu'une proposition d'arrêté soit rédigée.

4 – Délibération sur la dissolution du CCAS

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il avait été évoqué, l'éventualité de dissoudre le CCAS. En effet, depuis 2015, la loi NOTRe permet aux communes de moins de 1500 habitants la possibilité de dissoudre le CCAS. Pour bénéficier de cette dissolution, il faut que le conseil municipal délibère avant le 31 décembre de l'année en cours.

Il faut savoir, toutefois, que cette dissolution engendre la dissolution de tous les membres

(extérieurs mais aussi élus). Pour une question de comptabilité, monsieur le maire propose de dissoudre le CCAS afin de le basculer dans le budget communal. Le fonctionnement sera différent dans le sens où seuls les élus du conseil municipal pourront statuer sur des dossiers du CCAS ; il n'existera plus la prise de décisions de membres extérieurs.

Après un débat, le conseil refuse la dissolution du CCAS et refuse le transfert dans le budget communal avec

0 Voix POUR la dissolution

8 Voix CONTRE la dissolution

1 ABSTENTION (Thierry BONCOURRE)

5 – Informations du maire

- Baisse de la Dotation de la solidarité de la CCLA (Communauté des Communes Lèze Ariège) d'un montant de 7000 €
- Baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement
- Augmentation des charges du Syndicat des Coteaux d'un montant de 1 300 € en fonction de la validation des statuts
- Demande d'éclairage public impasse de Marsoula
- Projet d'éclairage sur l'arrière de la salle des fêtes : une demande d'étude auprès du Syndicat d'Énergie de la Haute-Garonne
- Réfection du chemin de cimetière ainsi qu'une partie de la rue de la mairie
- Le chemin de ferret va devenir un chemin communautaire à cause de la station
- Marquage au sol (ligne blanche) devant la mairie par le Conseil Départemental
- Attention aux cambriolages durant les fêtes de fin d'année. Soyez vigilants. N'oubliez le document disponible à la mairie « Opération tranquillité vacances ». Ce document est à compléter et à remettre à la gendarmerie qui se chargera de faire des rondes à votre domicile.
- Beaucoup d'inquiétude face aux diminutions des aides de l'État
- La communauté des communes Lèze Ariège (CCLA) va changer de nom
- Parole à Claude MAZIERES concernant le classement de l'église (sujet évoqué au conseil municipal du mois d'octobre) : Il est impossible de déclasser un bâtiment existant sauf s'il s'effondre par exemple. Le classement a été fait en 1971
- Des nouvelles colonnes à verres, containers à cartons derrière l'église et salle des fêtes doivent être installées. La plateforme sera prise en compte du sol par le service collecte et déchets (ancien SMIVOM de la Mouillonne)
- La rencontre avec le président du Conseil Départemental (Mr MERIC) au sujet de l'acquisition du château s'est bien déroulée et le dossier est en bonne voie
- Rappel du repas de fin d'année des personnes de 65 ans et plus qui se déroulera le 10 décembre. Ce coût est en baisse par rapport aux années précédentes car la confection serait réalisé par le conseil municipal : d'où une baisse du coût.
- Rappel : vœux du maire : 12 janvier 2018
- Proposition d'aire de stockage pour broyer le branchage qui serait situé à l'arrière de la salle des fêtes. Ce projet permettrait aux habitants de récupérer le « paillage ».
- Monsieur le Maire informe que Nathalie BOYREAU de l'agence des notaires d'Auterive nous interpelle sur le prix élevé de vente de la maison à colombage et du hangar. Il faudrait penser également à les dissocier. Débat de l'assemblée sur la vente de ces biens, dans le cas où l'acquisition du château n'aboutirait pas. Il est proposé une réflexion supplémentaire.
- Rendez-vous le 8 décembre avec l'attaché parlementaire de Mme Toutut-Picard afin qu'elle nous aide dans les recherches de subventions
- Information sur les avantages d'isoler des combles pour les habitations de plus de 2 ans. Il existe des aides. Une entreprise démarchera sur la commune afin de réaliser une étude sans aucune

obligation.

6 – Questions diverses

– **Intervention de Claude MAZIERES:**

* Le banc du cimetière est cassé : Il propose de déplacer le banc situé sur la place de l'église et de le fixer au sol ; ceci pour remplacer celui cassé au cimetière

* Il existe une Charte des conseillers municipaux. Il serait intéressant de la lire. De plus, cette charte ne notifie que le vote de plus de 3 fois consécutives pour un autre élu du conseil. Cette charte le stipule.

– **Intervention de Serge DUPRAT :** Il va se charger de changer les thermostats des deux frigos situés sous le bar à la salle des fêtes

Séance levée à 21h45

BLANC Jean-Claude	Thierry BONCOURRE	Arlette DARBAS	Serge DUPRAT
Eric ARAUJO (absent)	Stéphanie COULOMB	Patricia SISTAC	Mathieu FORMOSA
Claude MAZIERES	Philippe BONIFAS		